



Valeyres-sous-Montagny, le 6 septembre 2021

Commune
de

1441 Valeyres-sous-Montagny

Conseil général du 11 octobre 2021

Préavis municipal n°4/2021 / Législature 2021-2026

Travaux d'améliorations foncières (AF) – Réfection des chemins DP 62 et 64

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Nous avons entrepris des réflexions quant à la réfection de certains ouvrages agricoles suite aux intempéries ayant eu lieu en juin 2018. En effet, ces épisodes pluvieux ont causé des dégâts importants sur la voie de chemin de fer TRAVYS.

Nous avons dès lors décidé de prendre des mesures constructives afin d'éviter que la situation se répète. Dans un premier temps, l'HEIG-VD a été mandatée pour réaliser une étude de ruissellement sur tout le bassin versant. Les conclusions de cette étude suggèrent la mise en place de plusieurs mesures, notamment la réfection des systèmes actuels de récolte des eaux de surface dans le secteur partant de la route cantonale menant à Orges jusqu'à la Brinaz (voir plan annexé).

Ce préavis, déjà porté à l'ordre du jour lors du Conseil général du 22 juin 2020, a été refusé par les membres du Conseil. Dès lors, la Municipalité a repris l'étude de ce dossier en tenant compte des différentes remarques des Conseillers. Elle s'est notamment approchée de la société TRAVYS ainsi que du propriétaire des bâtiments bordant le DP 64, afin que la nouvelle proposition leur donne satisfaction. A ce jour, tous deux nous ont donné leur accord pour réaliser ces travaux.

Lors du Conseil précité, une variante en enrobé avait été évoquée. La Municipalité a fait chiffrer cette solution qui n'a pas été retenue pour deux raisons principales. Premièrement, aucune subvention ne serait accordée par les AF. D'autre part, cette option, dont les coûts seraient supportés par la commune, n'est pas nécessaire pour sécuriser les lieux.

Pour information, la Municipalité a prévu un montant pour cet objet dans le plan d'investissement pour la législature 2021-2026.

Objectif

La réalisation des travaux de réfection des ouvrages AF se concentre donc essentiellement sur la réfection de deux chemins et d'un collecteur pour résoudre la problématique de vulnérabilité de la voie TRAVYS aux inondations. Les caractéristiques principales de ces ouvrages sont décrites ci-dessous.

- Chemin Q (chemin en revêtement gravelé)
 - Réfection complète
 - Longueur : 360 m
 - Largeur : 3.20 m
 - Dévers unique : 5%

- 7 Traverses alpines
- 2 bassins de rétention
- Chemin R (chemin en béton)
 - Élargissement du chemin de 2.50 m à 3.00 m
 - Remplacement de 3 dalles endommagées
 - Longueur : 220 m
- Collecteur n° 4
 - Longueur totale du collecteur : env. 600 m
 - Diamètre entre 400 et 600 mm
 - Tuyaux en béton armé
 - Fouille en plein champ sur 60 m, puis en banquette du chemin béton et sous le chemin Q
 - Réaffectation du voûtage existant sous les voies TRAVYS
 - Fouille en plein champ de 60 m pour rejoindre l'exutoire dans la Brinaz

Devis des travaux

	Montants en CHF
Coût des travaux génie civil <ul style="list-style-type: none"> - Variante avec réutilisation des matériaux d'excavation - Variante avec pose de tuyaux en béton armé 	400'000.-
Divers et imprévus	42'200.-
Honoraires ingénieur génie civil	63'100.-
Prestations de géomètre pour : <ul style="list-style-type: none"> - Implantations, y.c. rapports - Relevés des travaux exécutés - Rétablissement de l'abornement 	6'000.-
Report des relevés des travaux exécutés sur SIT communal	3'700.-
Suivi pédologique, selon exigence cantonale	10'000.-
Sécurité ferroviaire pour des travaux à proximité des voies de chemin de fer	15'000.-
Total T.T.C.	540'000.-

Estimation des subventions cantonales et fédérales

	Montants en CHF
Montant des subventions AF (VD + CH) <i>Taux accordé : 57%</i> T.T.C.	240'000.-

Nous devons encore avoir la confirmation officielle du montant des subventions des services concernés (OFAG et DGAV).

Conclusion :

Il est dans l'intérêt financier de la commune de réaliser ces travaux avec les subventions fédérales (27%) et cantonales (30%).

De plus, la situation de danger pour la ligne Yverdon-Ste-Croix lors d'intempéries nécessite une intervention à court terme pour sécuriser les infrastructures TRAVYS.

Le montant de la demande de crédit d'investissement se monte à CHF 540'000.-.

Le montant des subventions est estimé à CHF 240'000.-. Ces dernières nous seront versées à la fin des travaux.

Le financement des travaux se fera par un emprunt de CHF 540'000.-.

L'emprunt sera contracté pour une courte durée, ainsi, lorsque les subventions nous seront versées, le montant estimé à CHF 240'000.- sera porté en déduction du prêt.

Charges liées à ces travaux :

Routes : charges budgétaires 2022 pour CHF 300'000.-.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de finances et gestion,
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

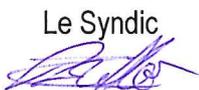
Article 1 : un crédit d'investissement de CHF 540'000.- est accordé à la Municipalité en vue des travaux d'améliorations foncières pour la réfection des chemins DP 62 et 64.

Article 2 : la dépense sera financée par un emprunt de CHF 540'000.-.

Article 3 : la Municipalité est autorisée à entreprendre ces travaux.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 septembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

C. Buffat



La Secrétaire

A. Charrière

Annexe : plan de situation
 plan des bassins de rétention